



CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

DOSSIER INSCRIPTION COMPLET A NOUS RAPPORTER POUR FINALISER L'INSCRIPTION DES ELEVES

Comprenant tous les documents ci-dessous

- - Le formulaire d'affiliation licence FFJDA vierge 2025-2026 ci-jointe au dossier pour chaque enfant.

Si vous êtes à l'aise sur internet : vous pouvez le retrouver sur le site internet à l'adresse suivante :

https://dev.licences-ffjudo.com/espacelicence/zelic_Premierelicence.aspx

Il est à compléter, à signer et à ramener au club pour valider le dossier d'inscription sur internet auprès de la fédération de judo en remplissant bien tous les renseignements relatifs à l'enfant (la couleur de la ceinture de l'enfant, la rubrique RGDP, le certificat médical...).

- L'attestation relatif à l'état de santé du sportif mineur ci-jointe (une à remplir pour chaque enfant).
- Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ci-joint (un à remplir pour chaque enfant).

Pour simplifier cette année l'inscription à un club ou à une compétition sportive et faciliter le renouvellement d'une licence, la présentation d'un certificat médical n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un questionnaire de santé de l'enfant à remplir par la famille et à garder. Il n'est pas à donner au club (raison médicale).

- La fiche personnelle ci-jointe à compléter entièrement. Y indiquer le numéro WHATSAPP sur lequel vous serez joignable.

Vous pouvez y inscrire jusqu'à trois enfants.

La couleur de ceinture sera blanche pour les débutants.

Ne pas oublier indiquer la couleur de la ceinture de l'enfant acquise en juin dernier.



- Le formulaire d'autorisation de sortie ci-joint ;
- Le formulaire d'autorisation du droit à l'image et de diffusion ci-joint ;
- Le règlement intérieur de la section ci-joint ;
- 2 photos d'identité pour les nouveaux. (avec le nom de l'enfant au dos)
- 1 photo d'identité pour les anciens adhérents. (avec le nom de l'enfant au dos)
- 1 enveloppe timbrée par famille avec 2 timbres
Soit prêt à poster 50 g format A5 ou autre demi-format
Sur l'enveloppe : y coller les 2 timbres et indiquer sur le recto (devant) l'adresse personnelle du responsable légal de l'enfant).
- Votre règlement par chèque(s) à l'ordre du CAMV judo

(3 chèques maximum : un à l'inscription septembre ou octobre – un autre fin novembre 2025 ou décembre 2025 et le dernier fin janvier 2026 ou février 2026).

(5 chèques maximum en cas de plusieurs enfants inscrits) mais tous les chèques doivent être donnés avec le dossier d'inscription.
Ne pas antidater sinon mettre les dates au dos du chèque.

En cas de règlement en espèces exceptionnellement (voir la présidente les samedi matin), un courrier d'engagement de versement sera à signer.

Autres Modes de règlement acceptés par le CAMV :

Les coupons-sports, les chèques-vacances ANCV.

Pass- sport : Aide pour les 14 ANS A 17 ANS

c'est une Allocation mise en place par le ministère des sports, de 70 euros par enfant pour financer son inscription dans une association sportive et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise. Cette aide est cumulable avec les autres aides mises en place.

Les familles concernées par le dispositif recevront un courrier du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports les informant de leur possibilité de bénéficier du dispositif. Les familles devront présenter le courrier du ministère au club de leur choix lors de l'adhésion de leur enfant et se verront déduire 70€ à l'inscription. Le club conserve le courrier du ministère.

<https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Dispositif PASS+ : Aide départementale pour les collégiens.

Pass+ est une aide financière allant de 80 à 100 €, accordée gratuitement aux jeunes pour encourager la pratique d'activités culturelles et sportives.

Le/la bénéficiaire sélectionne le Club Athlétique de Mantes la Ville dans son espace personnel (ainsi que l'activité choisie ; pas de distinction possible pour les différents sports de combat) Le/la bénéficiaire imprime la preuve du règlement et la joint au formulaire d'inscription de votre discipline. **La somme sera déduite de sa cotisation**

<https://www.passplus.fr/Beneficiaire/LandingPage.aspx?ReturnUrl=%2fBeneficiaire%2findex.html>

Dispositif LABAZ : Aide régionale pour les lycéens

L'aide peut aller jusqu'à de 100 euros.

- Télécharger l'application Mobile
- Les bénéficiaires peuvent directement régler depuis l'application, en recherchant le « CAMV ». Ils n'auront plus qu'à sélectionner l'activité souhaitée.

<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/labaz-lappli-bons-plans-de-la-region-pour-les-15-25-ans>



Aide de la CAF : Aide aux temps libre et/ou l'aide aux loisirs.

L'adhérent doit verser la globalité de la cotisation au club

L'attestation est ensuite à faire remplir par le club.

La famille devra récupérer le BON CAF le samedi auprès de la présidente.

La famille devra renvoyer l'attestation à la CAF et elle se fera rembourser par la CAF grâce à l'attestation que le club aura signé.

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-yvelines/offre-de-service/vie-personnelle/l-aide-aux-loisirs>

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou CE si vous avez droit à une aide pour l'activité sportive de votre enfant.

Passeport sportif

Le passeport sportif est au prix de 8 euros et est valable 8 ans.

Il est obligatoire à partir de 6 ans.

Si vous en souhaitez un, il faudra ajouter 8 euros au prix de la cotisation à savoir **264 euros**.

Si vous en possédez déjà un, ne pas oublier de le faire remplir par le médecin avec la mention « apte à la compétition » dessus.

Faire remplir par le professeur le passeport sportif pour le niveau de ceinture.

Livre : mémo judo

<https://www.youtube.com/watch?v=hthGrotWAt8>

Ce livre montre 96 techniques illustrées de la ceinture blanche à la ceinture noire 4^{ème} DAN. Il est au prix de 10 euros

Si vous en souhaitez un, il faudra ajouter 10 euros au prix de la cotisation à savoir **266 euros**.

Informations sur le site de la fédération de judo

<https://www.ffjudo.com/>

Informations sur le site du comité des Yvelines de judo

<https://www.comite78judo.fr/>

CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Document à nous retourner avec le dossier d'inscription

FICHE PERSONNELLE POUR TOUS LES ADHERENTS A REMPLIR EN MAJUSCULE

Parents	Nom Prénom	
	Téléphone Père	
	Nom Prénom (1)	
	Téléphone Mère (1)	
	Adresse postale	
	N° Tél Whatsapp	
	Adresse email	@
	(1)	Ne pas remplir si même nom
Adhérent	Nom	
	Prénom	
	Garçon / Fille	Garçon Fille (Rayer la mention inutile)
	date de naissance	
	Ceinture (si non débutant)	
Adhérent	Nom	
	Prénom	
	Garçon / Fille	Garçon Fille (Rayer la mention inutile)
	date de naissance	
	Ceinture (si non débutant)	
Adhérent	Nom	
	Prénom	
	Garçon / Fille	Garçon Fille (Rayer la mention inutile)
	date de naissance	
	Ceinture (si non débutant)	



CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Formulaire d'Autorisation de sortie

Document à nous retourner avec le dossier d'inscription pour toutes les licenciées et tous les licenciés

J'autorise mon/mes enfant(s) après le cours de judo :

- ❖ De sortir sur le parking du stade me rejoindre
- ❖ A rentrer seul(e)
- ❖ A rentrer avec les grands-parents
- ❖ A attendre à l'intérieur mon arrivée
- ❖ Autres (à préciser)

Nom du responsable :

Téléphone :

Signature et date précédées de (lu(e) et approuvé(e) :

Il est demandé aux parents de respecter les horaires de sortie et d'arriver 10 minutes avant la fin du cours. La section CAMV judo dégage toute responsabilité à la fin de l'heure de cours.



CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Formulaire d'Autorisation du droit à l'image et diffusion

Document à nous retourner avec le dossier d'inscription pour toutes les licenciées et tous les licenciés

J'autorise par la présente le CAMV section JUDO à exploiter et à diffuser les images fixes ou audiovisuelles, vidéos, prises lors des entraînements et manifestations sportives du CAMV sur lesquelles figure mon enfant (nom et prénom du ou des mineurs :

_____).

En vue de les mettre en ligne sur le site internet de la section judo
(<http://camvjudo.sportsregions.fr>)

ou tous autres supports de communications du CAMV (newsletters, journaux de la ville etc...) et de les exposer dans le cadre de manifestations auxquelles le CAMV section JUDO participera.

La présente autorisation est incessible et, ne s'applique qu'au CAMV section JUDO ou omnisport.

OUI

NON

J'autorise la section judo à donner mon adresse mail au CAMVOMNISPORT afin de recevoir la newsletter de l'omnisport :

OUI

NON

Date et signature du représentant légal de l'adhérent mineur.



CAMV MANTES LA VILLE - JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Document à nous retourner avec le dossier d'inscription pour toutes les licenciées et tous les licenciés

Règlement intérieur de la section

L'adhésion au club n'est effective qu'après avoir rendu le dossier complet.

Toute adhésion au CAMV section judo est engagée pour l'année sportive. Il n'y a pas de remboursement en cours d'année sauf cas de force majeure.

La cotisation comprend les cours (pour l'année et la cotisation fédérale incluant l'assurance). La cotisation fédérale est reversée entièrement à la fédération de judo.

Chacun devra respecter les règles de la ponctualité, d'hygiène, de sécurité (accès aux salles, horaires entrée et sortie, tenue vestimentaire, kit sanitaire, déplacement etc.)

Prévoir du gel hydroalcoolique, une bouteille d'eau ou gourde individuelle et des claquettes, chaussons ou zori pour l'accès aux tatamis.

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur à l'intérieur du dojo. Il est formellement interdit de pénétrer dans les locaux et de rentrer sur les tatamis tant que le professeur n'est pas arrivé. Un enfant ne doit jamais être livré à lui-même (rester seul) dans le dojo et sur le parking.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou d'oubli d'objets personnels pendant les cours dans les vestiaires et dans les couloirs (pas de bijoux, ni boucle d'oreilles, ni barrettes en métal pendant les cours).

En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence (s'il y a urgence) et l'adhérent sera conduit à l'hôpital.

Il n'y a pas de cours de judo pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps mais aussi certains week-ends fériés).

L'absence d'un professeur, l'annulation d'un cours sera annoncée par mail ou par téléphone ou par voie d'affichage sur les lieux de l'entraînement ou oralement par les professeurs. Cela déchargera l'association de sa responsabilité.

Date et signature du représentant légal de l'adhérent mineur.



Nous vous demandons de bien vérifier :

que vous avez daté et signé tous les documents (pages 05 à 08) ,

que vous avez daté et signé le formulaire d'affiliation licence FFJDA vierge 2025-2026 ,

que vous avez daté et signé l'attestation relatif à l'état de santé du sportif mineur

que vous avez réglé la cotisation annuelle.

que vous avez fourni l'enveloppe et les photos.

Nous vous remercions par avance
pour votre attention et
vous souhaitons
une bonne saison sportive 2025-2026.

LE BUREAU DE LA SECTION CAMV JUDO



Informations sur le site CAMV de l'omnisport
<https://www.camvomnisports.fr/>